

CR réunion IADE du jeudi 12 janvier 2017 au ministère de la fonction publique

Représentants IADE SUD Santé Sociaux : Anne-Marie et Jérôme

Interlocuteurs : Myriam BERNARD (directrice adjointe de cabinet, Ministère de la Fonction Publique), Christine GARDEL et Mathias ALBERTONE (DGOS)

Négociations dans un contexte interministériel et inter-fonctions publiques et pendant la mise en place du protocole PPCR. Tout cela impose une cohérence entre les 3 versants (FP Hospitalière, FP Territoriale et FP d'Etat). Dorénavant, toutes négociations salariales seront traitées au ministère de la fonction publique ...

Le décret d'actes IADE qui a été examiné au Conseil d'Etat, dont la parution reste à venir, redéfinit de manière plus précise et élargit le périmètre d'activité, de responsabilités et d'autonomie des IADE. Le travail a été réalisé en concertation avec les MAR.

Concernant la revalorisation salariale, sa traduction peut-être indiciaire et/ou indemnitaire. La cohérence dans l'architecture des grilles de la fonction publique impose aux yeux de celle-ci le respect d'un équilibre et de niveaux de carrières. Le respect du PPCR reste une priorité absolue et le maintien du classement de corps en fonction des diplômes et de la nature des missions, des fonctions et des responsabilités exercées. (cf plafond de verre des grilles cadres de santé et métiers du management !)

Les propositions du ministère de la fonction publique (Myriam BERNARD) :

- Pas de remise en cause du PPCR.
 - Pas de modification des grilles ISGS III et ISGS IV (faisant partie du PPCR).
1. Augmentation de la prime spéciale IADE qui passerait de 120€ à 150€ brut !
 2. Possibilité de reconnaître l'exercice spécifique et la profession règlementée à travers une NBI (qui compte pour la retraite) à hauteur de 6, 8 ou 10 points !
 3. Création d'une grille indiciaire spécifique IADE en 2 grades, avec un nouveau corps spécifique IADE créé à partir des grilles PPCR 2019 avec réévaluation de 15 points en moyenne par échelon en favorisant le début de carrière.
 4. Intégration des actifs et des sédentaires dans la revalorisation.

Pour SUD Santé Sociaux, c'est tout à fait insuffisant et le compte n'y est pas !

Les revendications portées par SUD Santé Sociaux :

1. Les propositions du ministère de la Fonction Publique sont très en dessous des revendications IADE.
2. Rappel revendication SUD Santé Sociaux : A partir d'un salaire d'ASH (1 700€ net), on rajoute 50 points par année d'étude, soient 250 points pour un IADE, avec une progression linéaire et sans barrages sur la carrière.
3. Prime spéciale IADE revalorisée au minimum à 200€ et extension de cette prime aux IADE cadres de santé.
4. Mise en place d'une NBI au minimum de 41 points (en référence à la NBI avant 2002) pour tous les IADE en compensation du « plafond de verre ».
5. Application immédiate des revalorisations indiciaires et indemnitaires (dès leur création) et avancement du calendrier pour une mise en place au 1^{er} trimestre 2017.
6. *Sans oublier la demande de création d'un véritable statut pour la garde paramédicale avec reconnaissance indemnitaire et repos compensateur.*

Les revendications de SUD Santé Sociaux et des autres organisations syndicales seront soumises à l'arbitrage du 1^{er} ministre. Prochaine réunion au ministère de la fonction publique le mercredi 25 janvier 2017 pour d'ultimes propositions, dans un contexte social extrêmement tendu, un hôpital public qui explose de toute part et voit s'y allumer les feux de la révolte sur l'ensemble du territoire, et **la journée du 7 mars 2017 qui pointe à l'horizon...**